

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 13 avril 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 13 avril 2015, à 20 heures, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2<sup>e</sup> étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil William Martinez, Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Est également présent Jacques Brisson, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2015-04-059**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 13 avril 2015, tel que modifié.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 avril 2015, tel que modifié :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LÉGISLATIF**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2015
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2015
  - 3.4 Cession de terrain entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et Construction Roger Gauthier inc.
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Arrivée et départ de personnel pour le mois de mars 2015
- 5. FINANCES**
  - 5.1 Approbation de la liste de déboursés numéro 2015-04
  - 5.2 Approbation de la facture Dunton Rainville avocats
  - 5.3 Demande d'aide financière – Œuvres de l'évêque du diocèse de Valleyfield
  - 5.4 Renouvellement de l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge

## **COMITÉS DE GESTION**

### **6. SÉCURITÉ INCENDIE**

- 6.1 Autorisation au directeur du Service de sécurité incendie, Michel Bélanger, à demander des soumissions pour l'installation d'un bassin d'eau
- 6.2 Engagement de la Municipalité de Saint-Polycarpe visant la construction d'un bassin d'eau sur le chemin Sainte-Catherine

### **7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT**

- 7.1 Mandat à un laboratoire pour une étude géotechnique dans le cadre de travaux de remplacement de structure de chaussée, de trottoir, de puisards et regards sur le chemin Élie-Auclair
- 7.2 Mandat à un laboratoire pour une étude géotechnique et échantillonnage environnemental dans le cadre de la construction d'un ponceau sur le chemin Élie-Auclair
- 7.3 Mandat à un laboratoire pour une étude géotechnique dans le cadre de la réfection d'un ponceau sur le chemin Saint-Philippe
- 7.4 Mandat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'une étude relative au vieillissement prématurée d'une pompe de surpression et recommandations pour le remplacement d'une telle pompe au château d'eau
- 7.5 Mandat à une firme d'ingénieurs dans le cadre de la vérification de la signalisation sur le territoire de la municipalité
- 7.6 Acquisition d'équipements pour le camion à benne 6 roues
- 7.7 Mandat à une entreprise pour la coupe des bords de chemins durant la saison 2015
- 7.8 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 7.9 Mandat à un vérificateur externe pour fins d'attestation dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

### **8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC**

- 8.1 Approbation du décompte progressif no 2, autorisation de paiement et autorisation des signataires dans le cadre des travaux de mise en service du puits no SP/FE-2-08
- 8.2 Mandat pour des travaux de modernisation des installations électriques au château d'eau
- 8.3 Approbation du décompte progressif no 3 (final) représentant la retenue contractuelle et autorisation de paiement dans le cadre des travaux de drainage pluvial et conduites d'eau potable sur les rues Denis et Sainte-Anne

### **9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT**

- 9.1 Sans objet

### **10. LOGEMENTS SOCIAUX**

- 10.1 Sans objet

### **11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 11.1 Demande de dérogation mineure numéro 2015-02 pour le lot 3 766 255 et réponse à cette demande
- 11.2 Demande de dérogation mineure numéro 2015-03 pour le lot 3 766 255 et réponse à cette demande
- 11.3 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'autoriser un usage domestique sur les lots 3 765 173 et 3 764 804, situés au 940, chemin Saint-Thomas

## **12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

12.1 Sans objet

## **13. RÈGLEMENTS**

13.1 Sans objet

## **14. AFFAIRES DIVERSES**

14.1 Résolution d'appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement à la surfacturation des coûts de la Sûreté du Québec

14.2 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

14.3 Résolution d'appui au Comité 21 dans le cadre du projet inventaire des matières et résidus

14.4 Résolution en faveur des essais hydrostatiques sur la ligne 9B d'Enbridge

## **15. RÉSUMÉ DU MAIRE**

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **17. DIVERS**

17.1 Sans objet

## **18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-060**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2015**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-061**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 2015**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2015 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-04-062

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 8 AVRIL 2015**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2015 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-04-063

**CESSION DE TERRAIN ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-  
POLYCARPE ET CONSTRUCTION ROGER GAUTHIER INC.**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-02-036 adoptée par le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe relative à l'utilisation du lot 3 766 206 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, comme rue publique (« le projet »);

CONSIDÉRANT la convention de construction intervenue entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et Construction Roger Gauthier inc. le 8 septembre 2010 en conformité de la résolution ci-dessus;

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe accepte la cession par Construction Roger Gauthier inc. pour la somme de 1.00 \$ payable à la signature de l'acte de vente du lot 3 766 206 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, avec les réseaux d'égout sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de drainage et fondation de rue, l'emprise des rues et droits de passage ou servitudes qui seront nécessaires pour la bonne exécution du projet, cette cession étant totalement aux frais de Construction Roger Gauthier inc. incluant, non limitativement, les coûts pour la préparation de l'acte notarié et son enregistrement;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe reconnaisse que Construction Roger Gauthier inc. a exécuté à la satisfaction de la Municipalité de Saint-Polycarpe toutes ses obligations aux termes de la convention de construction du 8 septembre 2010 à laquelle il est ci-dessus référé et lui en donne quittance entière et définitive, et;

QUE le maire, Monsieur Jean-Yves Poirier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson, soient et sont par les présentes autorisés :

1. à signer l'acte de cession visé aux présentes de même tous documents nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes de même qu'à y apporter toute modification eux jugés dans l'intérêt de la municipalité; et
2. sans restreindre ce qui précède, à dispenser le notaire instrumentant de vérifier les avis publics et les règlements d'urbanisme et d'environnement découlant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de la *Loi sur les biens culturels* et de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et qui peuvent affecter l'immeuble et, plus spécifiquement, de faire procéder à une étude de caractérisation de sol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-064**

**ARRIVÉE ET DÉPART DE PERSONNEL**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie l'arrivée et le départ des personnes énumérées dans le rapport du mois de mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-065**

**APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS 2015-04**

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés inscrits à la liste numéro 2015-04 au montant de 309 380,05 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2015-04 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-066**

**APPROBATION DE LA FACTURE DE DUNTON RAINVILLE AVOCATS**

La facture de Dunton Rainville avocats, datée du 16 mars 2015 au montant de 8 684,65 \$, taxes incluses est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyé par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve les honoraires professionnels de Dunton Rainville avocats pour services rendus dans le dossier des négociations de la convention collective des employés municipaux;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Dunton Rainville avocats, totalisant 8 684,65 \$, taxes incluses par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-067**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ŒUVRES DE L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE VALLEYFIELD**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière du diocèse de Valleyfield a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe, par l'entremise de Marcel D. Legault;

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe défraie le montant de deux billets au coût de 60 \$ chacun, pour un total de 120 \$, pour représenter la Municipalité de Saint-Polycarpe au souper des œuvres de l'évêque Mgr Noël Simard le mercredi 29 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-05-068

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS  
AVEC LA CROIX-ROUGE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Croix-Rouge canadienne ont signé une lettre d'entente pour l'organisation des services aux sinistrés dans le plan de sécurité civile municipale, le 18 avril 2013, par sa résolution 2013-04-062;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe s'est engagée à contribuer financièrement un montant de 0,15 \$ per capita annuellement pour la durée de l'entente, à la campagne de financement de la Croix-Rouge canadienne, Division de Québec;

ATTENDU QUE la population de la Municipalité de Saint-Polycarpe est de 2 224 citoyens;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe verse la somme de 333,60 \$ à la Croix-Rouge canadienne, division du Québec afin de contribuer au maintien et à la formation des ressources bénévoles de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-05-069

**AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ  
INCENDIE À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION  
D'UN BASSIN D'EAU**

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe autorise le directeur du Service de sécurité incendie, Michel Bélanger, à demander des soumissions pour la construction d'un bassin d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-05-070

**ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE VISANT  
LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN D'EAU SUR LE CHEMIN SAINTE-  
CATHERINE**

CONSIDÉRANT que, pour se conformer au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, les municipalités de Saint-Polycarpe et de Saint-Zotique doivent ériger sur leur territoire respectif un bassin d'eau;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe s'engage à construire sur son territoire, plus précisément sur le chemin Sainte-Catherine, un bassin d'eau, le tout conformément au Schéma d'aménagement de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-05-071

**MANDAT À UN LABORATOIRE POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIR, DE PUISARDS ET REGARDS SUR LE CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR**

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Groupe ABS pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de travaux de remplacement de structure de chaussée, de trottoir, de puisards et regards sur le chemin Élie-Auclair pour un montant de 6 860 \$, excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de service no 150217-rév02 datée du 27 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-04-072

**MANDAT À UN LABORATOIRE POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ÉCHANTILLONNAGE ENVIRONNEMENTAL DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Groupe ABS pour la réalisation d'une étude géotechnique et échantillonnage environnemental dans le cadre de la construction d'un ponceau sur le chemin Élie-Auclair pour un montant de 5 750 \$, excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de service no 150218-rév01 datée du 13 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-04-073

**MANDAT À UN LABORATOIRE POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN SAINT-PHILIPPE**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Groupe ABS pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de la réfection d'un ponceau sur le chemin Saint-Philippe pour un montant de 5 980 \$, excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de service no 150216-rév01 datée du 13 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-04-074

**MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE RELATIVE AU VIEILLISSEMENT PRÉMATURÉ D'UNE POMPE DE SURPRESSION ET RECOMMANDATIONS POUR LE REMPLACEMENT D'UNE TELLE POMPE AU CHÂTEAU D'EAU**

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Les services EXP inc. pour la réalisation d'une étude relative au vieillissement prématuré d'une pompe de surpression et recommandations pour le remplacement d'une telle pompe au château d'eau pour un montant de 5 455 \$, excluant les taxes applicables, le tout tel

que décrit à l'offre de service no SPMM-00036310-PP datée du 30 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-075 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS DANS LE CADRE DE LA VÉRIFICATION DE LA SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Les services EXP inc. pour la vérification de la signalisation sur le territoire de la municipalité pour un montant de 6 500 \$, excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de service no SPMM-00036222-PP datée du 27 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-076 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE CAMION À BENNE 6 ROUES**

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,  
appuyé par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

D'ACQUÉRIR de l'équipement pour le camion à benne 6 roues pour un montant de 13 600 \$, excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de service no NJ030915C de DEL équipement ltée datée du 9 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-077 MANDAT À UNE ENTREPRISE POUR LA COUPE DES BORDS DE CHEMINS DURANT LA SAISON 2015**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise Ferme ancestrale 1973 inc. pour la coupe des bords de chemins durant la saison 2015 au montant de 2 750 \$ par coupe, excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de service datée du 8 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-078 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 88 808 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;



ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,  
appuyé par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-079**

**MANDAT À UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR FINS D'ATTESTATION  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU  
RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe doit informer le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations versées en 2014 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

ATTENDU QU'un vérificateur externe doit présenter dans les délais signifiés, pour le dépôt de la reddition de comptes, l'Annexe B dûment complétée,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal mandate la firme Goudreau Poirier, comptables agréés, afin de compléter l'Annexe B pour fins d'attestation dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-080**

**APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2, AUTORISATION  
DE PAIEMENT ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES DANS LE  
CADRE DES TRAVAUX DE MISE EN SERVICE DU PUIS NO  
SP/FE-2-08**

CONSIDÉRANT les travaux effectués par l'entrepreneur général Les entreprises C. Sauvé inc. dans le cadre des travaux de mise en service du puits no SP/FE-2-08,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif no 2 de l'entrepreneur général Les entreprises C. Sauvé inc., pour les travaux de mise en service du puits no SP/FE-2-08 au montant de 16 126,75 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 16 126,75 \$, incluant les taxes applicables, à l'entrepreneur général Les entreprises C. Sauvé inc.;

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, Claude Gagné, à signer le décompte progressif no 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-04-081

**MANDAT POUR DES TRAVAUX DE MODERNISATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES AU CHÂTEAU D'EAU**

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,  
appuyé par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise PG Électrique inc. pour réaliser des travaux de modernisation des installations électriques au château d'eau pour un montant de 13 500 \$, excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de service daté du 5 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-04-082

**APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 (FINAL) REPRÉSENTANT LA RETENUE CONTRACTUELLE ET AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DRAINAGE PLUVIAL ET CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LES RUES SAINT-DENIS ET SAINTE-ANNE**

CONSIDÉRANT les travaux effectués par l'entrepreneur général Pavages d'Amour inc. dans le cadre des travaux de drainage pluvial et conduites d'eau potable sur les rues Saint-Denis et Sainte-Anne,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif no 3 (final) de l'entrepreneur général Pavages d'Amour inc., représentant la retenue contractuelle pour les travaux de drainage pluvial et conduites d'eau potable sur les rues Saint-Denis et Sainte-Anne au montant de 9 745,30 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 9 745,30 \$, incluant les taxes applicables, à l'entrepreneur général Pavages d'Amour inc.;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-04-083

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-02 POUR LE LOT 3 766 255 ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2015-02 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QU'une demande a été formulée pour une dérogation mineure pour le lot 3 766 255 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2015-02 pour le lot 3 766 255 du cadastre du Québec, afin de rendre conforme la marge avant de 0.59 m, alors que le règlement de zonage 113-2012 prévoit une distance de 7.6 m et afin de rendre conforme l'empiètement de 0.22 m de la galerie avant dans l'emprise de la rue Sainte-Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-084**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-03 POUR LE LOT 3 766 255 ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2015-03 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QU'une demande a été formulée pour une dérogation mineure pour le lot 3 766 255 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2015-03 pour le lot 3 766 255 du cadastre du Québec, afin de rendre conforme les marges latérales du garage de 0.96 m et 0.84 m alors que le règlement de zonage 113-2012 prévoit une distance de 1.0 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-085**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC AFIN D'AUTORISER UN USAGE DOMESTIQUE SUR LES LOTS 3 765 173 ET 3 764 804 SITUÉS AU 940, CHEMIN SAINT-THOMAS**

Une demande à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* est déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe pour obtenir l'autorisation d'utiliser une partie de la résidence située sur les lots 3 765 173 et 3 764 804 situés au 940, chemin Saint-Thomas pour fins d'un usage domestique.

CONSIDÉRANT QUE le projet n'occasionne aucune perte de sol agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à nos règlements municipaux et au Schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*, afin que le demandeur puisse utiliser une partie de sa résidence située sur les lots 3 765 173 et 3 764 804 du cadastre du Québec pour fins d'un usage domestique, le tout étant conforme à nos règlements municipaux et au Schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-04-086

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES RELATIVEMENT À LA SURFACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le mode de contribution payable par les municipalités locales pour la tarification des services de la Sûreté du Québec basé sur la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT l'engagement du gouvernement du Québec à ne pas facturer aux municipalités locales plus de 50 % des coûts totaux pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la quote-part des municipalités locales a été établie selon le Règlement sur la somme payable à 53 % à partir de l'année 2009;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec ne rembourse pas, pour les municipalités locales payant plus de 80 % des coûts des services de la Sûreté du Québec, le différentiel entre ces 80 % et les 53 % des coûts fixés du Règlement;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que la MRC de Vaudreuil-Soulanges paie 111,10 % des coûts des services de la Sûreté du Québec pour la facturation 2014;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec envoie à la MRC de Vaudreuil-Soulanges un trop-perçu (remboursement), soit une somme prévue en 2014 de 6 548 964 \$ représentant le différentiel entre le pourcentage du calcul du partage de la facture (111,10 %) et le pourcentage du calcul du coût des services de la Sûreté du Québec de 80 %;

CONSIDÉRANT que le gouvernement ne rembourse pas le différentiel entre le 80 % des coûts des services de la Sûreté du Québec et le pourcentage de la quote-part des municipalités établie selon le Règlement sur la somme payable (53 %), évaluée en 2014 pour la seule MRC de Vaudreuil-Soulanges à 5 685 361 \$;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, c'est une ponction de 28 426 806 \$ qui a été perçue à même l'assiette foncière des municipalités locales, sur les salaires des citoyens déjà imposés aux paliers fédéral et provincial, ce qui constitue une double imposition;

CONSIDÉRANT qu'une bonne partie de la péréquation payée aux municipalités absorbant moins de 53 % des coûts des services de la Sûreté du Québec est payé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'autres municipalités qui sont victimes de ce système fiscal unique;

CONSIDÉRANT que de par ce mode de péréquation, par exemple en 2014, la MRC Bonaventure paie 18,69 % des coûts de service de la Sûreté du Québec et la MRC de la Jacques-Cartier paie 122,62 % desdits coûts;

CONSIDÉRANT les représentations faites relatives à l'iniquité de la facturation de la Sûreté du Québec auprès des autorités compétentes;

CONSIDÉRANT le non-avancement du dossier;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande au gouvernement du Québec afin que les trop-perçus non payés entre le 80 % et le 53 % lui soient remboursés, et ce, rétroactivement;

QUE la facture des services de la Sûreté du Québec soit plafonnée à 53 % des coûts de la Sûreté du Québec pour toutes les municipalités locales et que la péréquation pour permettre aux autres municipalités locales d'avoir accès aux mêmes services à moindre coûts soit faite au niveau provincial;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la ministre de la Sécurité publique, Mme Lise Thériault, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, à la députée de Soulanges et ministre déléguée à Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, Mme Lucie Charlebois, ainsi qu'à la députée de Vaudreuil, Mme Marie-Claude Nichols, pour suivi au dossier;

QU'une copie soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-04-087

#### **PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* par décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la *Gazette officielle du Québec* et qu'aux termes de ce règlement, une redevance est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le règlement;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au programme de subventions;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'*Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* conclue en 2006 entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités admissibles 85 % des redevances perçues annuellement en application de ce règlement;

CONSIDÉRANT que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR)*;

CONSIDÉRANT que la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT que la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe demande d'être inscrite au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du règlement, du programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe autorise Jacques Brisson, directeur général et secrétaire-trésorier ou Marie-Andrée Daoust, secrétaire-trésorière adjointe en son absence, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Lutter contre les changements climatiques toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-04-088

**RÉSOLUTION D'APPUI AU COMITÉ 21 DANS LE CADRE DU PROJET INVENTAIRE DES MATIÈRES ET RÉSIDUS**

CONSIDÉRANT que le Comité 21 Québec propose un projet de développement économique durable intégré;

CONSIDÉRANT que le projet « Inventaire des offres et des demandes de matières résiduelles » afin d'identifier des synergies potentielles entre les entreprises sur le territoire extérieur à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) vise à mettre en réseau les entreprises susceptibles d'échanger des matériaux à valoriser entre elles;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à identifier les entreprises intéressées sur le territoire extérieur du CMM et à les faire participer à l'évaluation du potentiel des matières disponibles;

CONSIDÉRANT que globalement le projet consiste à réaliser l'inventaire du potentiel, à trouver un usage aux matières et résidus actuels des entreprises locales, à minimiser de manière efficace et collective les impacts environnementaux et à augmenter positivement les impacts économiques;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon  
appuyé par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe appui l'organisme Comité 21 Québec dans leurs démarches afin de réaliser le projet « Inventaire des offres et des demandes de matières résiduelles » afin d'identifier des synergies potentielles entre les entreprises sur le territoire extérieur à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-04-089

## **RÉSOLUTION EN FAVEUR DES ESSAIS HYDROSTATIQUES SUR LA LIGNE 9B D'ENBRIDGE**

CONSIDÉRANT que l'Office national de l'énergie n'exigera pas que des essais hydrostatiques soient effectués pour vérifier l'étanchéité de la ligne 9B de la compagnie Enbridge;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne de pipeline d'énergie mentionne sur son site Web qu'un essai hydrostatique permet d'assurer que la canalisation ne comporte aucun défaut;

CONSIDÉRANT que dans le cas d'un ancien pipeline, il n'y a que l'essai hydrostatique qui peut révéler les petits trous de corrosion et ainsi permettre de vérifier qu'il n'y aura pas de fuite au moment de la mise en service;

CONSIDÉRANT l'âge de la canalisation qui a plus de 40 ans;

POUR CES MOTIFS;

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe demande à l'Office nationale de l'énergie d'exiger que des essais hydrostatiques soient effectués sur toute la canalisation Enbridge 9B, afin d'établir l'étanchéité du pipeline avant la mise en service et par le fait même s'assurer qu'il n'y aura pas de fuite au moment de la mise en service.

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Office nationale de l'énergie et à l'organisme Les citoyens au courant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, s'adresse à l'assistance dans le but de communiquer aux citoyens certaines informations, à savoir :

- Acquisition d'un terrain
- Camp de jour
- Émilie Fortier, adjointe aux loisirs
- Le Lien (10 mai)
- Fête de la Saint-Jean
- Brunch des organismes municipaux
- Revue du système informatique à la bibliothèque municipale
- Conduites gelées
- Éclairage DEL
- Vente de garage
- Diffusion des matchs du Canadien de Montréal lors des séries éliminatoires de la Ligue national de hockey au bar du Centre sportif Soulanges
- Décision concernant la Résidence de la Seigneurie de Soulanges
- Journée portes ouvertes à la Résidence de la Seigneurie de Soulanges
- La marche du 3 mai prochain au profit de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges
- Nettoyage du réseau d'aqueduc

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Il répond aux commentaires et aux questions de l'assistance. Les sujets traités sont les suivants, à savoir :

- Bassin d'eau
- Ponceau sur chemin Saint-Philippe
- Félicitations à l'égard du conseil municipal relativement à l'adoption de la résolution 2015-04-089, intitulée « Résolution en faveur des essais hydrostatiques sur la ligne 9B d'Enbridge »

## **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 13 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

Le maire,

---

Jacques Brisson

---

Jean -Yves Poirier